



Bureau Directeur du 3 décembre 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer,
Claude Perruchet, Alain Koubi
Excusés : Francis Arnault, Claude Scarsi
Assistent : Joël Delplanque, Francis Serex, Jean-Pierre Lacoux, Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFHB.

1 – Les procès verbaux des réunions du Bureau Directeur des 16 octobre, 28 octobre et 5 novembre sont adoptés.

2 – Après en avoir débattu, le Bureau Directeur demande au Président de la Fédération, conformément aux dispositions de l'article 7.1.3) du règlement disciplinaire fédéral, d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre de Madame Véronique Chagot, licenciée n° 19 77 025 2 00258, pour comportement non conforme aux principes et règles déontologiques applicables à la pratique du Handball.

3 —Après en avoir débattu, le Bureau Directeur demande au Président de la Fédération, conformément aux dispositions de l'article 7.1.3) du règlement disciplinaire fédéral, d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre de Monsieur François Mediavila, licencié n° 06 28 001 1 00057, pour comportement non conforme aux principes et règles déontologiques applicables à la pratique du Handball.

4 – Le Bureau Directeur prend acte de la démission de Jean-Pierre Bayer, membre suppléant de la commission des agents au titre des personnalités qualifiées. En remplacement et conformément aux articles 6.1 et 6.2 du règlement relatif à l'activité d'agent sportif de Handball, le Bureau Directeur nomme Monsieur Christophe Neves.

5 – Le Bureau Directeur décide de publier dans l'hebdomadaire Handinfos les résultats du championnat de France de Division 1 masculine et ceux de la Coupe de la Ligue masculine, gérés par la Ligue Nationale de Handball. Cette publication reprendra l'ensemble des résultats à compter du début de la saison 2005 – 2006.

6 – Le Bureau Directeur décide de dénoncer l'ensemble des usages et accords atypiques existant au sein de la Fédération et concernant le personnel fédéral. Il mandate le Directeur Administratif et Financier pour faire toutes les démarches et mettre en place toutes les actions en vue de l'exécution de cette décision, d'une part individuellement auprès de chaque salarié

et, d'autre part auprès des institutions représentatives du personnel, dans le respect des dispositions et obligations légales, réglementaires et conventionnelles, et en respectant un délai de prévenance suffisant.

La séance est levée à 10h.

Claude PERRUCHET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'P' intertwined, with a horizontal line extending to the left.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' with a long, thin vertical stroke extending upwards from the 'M'.

Président de la FFHB